



**Information pour le dossier de bourses
Rentrée scolaire 2024-2025
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
Concerne TOUS les élèves**

Le dossier de bourses sera joint au dossier d'inscription. Il faudra le compléter et y joindre notamment l'**avis d'imposition ou de non-imposition 2024 sur les revenus 2023, la dernière attestation de paiement de la CAF ou de la MSA, un relevé d'identité bancaire et le coupon-réponse joint qu'un dossier soit fait ou pas.**

Les dates à retenir

Date limite de dépôt des dossiers	Le plus tôt possible et au plus tard à la mi-septembre
Date limite de réception des pièces manquantes	Début octobre
Date de clôture de la campagne de bourses	A la mi-octobre

Vous avez la possibilité de faire une simulation de votre dossier de bourses sur le site Internet :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

Les dossiers sont instruits sur les revenus **N-1** (Pour la rentrée de septembre 2024, **sur les revenus 2023 inscrits sur l'avis d'imposition 2024**).

En cas d'acceptation, le versement de la bourse d'étude est subordonné à la fréquentation **avec assiduité** de la classe pour laquelle celle-ci a été demandée ainsi qu'à la présentation aux examens.

Réinscription dans notre établissement

NOUVEAUTE :

A compter de septembre 2024, suppression de la reconduction des dossiers. Ils seront à refaire chaque année.

Quant à la bourse au mérite, elle peut être accordée aux élèves **boursiers** de la seconde à la terminale qui ont obtenu une mention **Bien** ou **Très Bien** au brevet. Le relevé de notes au brevet devra être fourni.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Mme TISSEDRE Josette chargée des bourses au 05 62 31 80 00 ou 05 62 31 46 61